



## Indemnisations 2021 Bruxelles Accueil asbl pour l'interprète/traducteur

### Indemnisations pour des prestations d'interprétariat et de traduction

	Interprétariat par déplacement/webcam	Interprétariat par téléphone	Traduction/révision
<b>Volontaire</b> <sup>1</sup>	17€/demi-journée <sup>2</sup>	5€/ demi-journée	17€/page (400 mots)
<b>Indépendant ou SMart –</b>	15€/heure + 3,75€/quart d'heure	4€/prestation (20 min)	17€/page (400 mots)
<b>ALE</b> <sup>3</sup>	1 cheque <sup>4</sup> /heure	1 cheque/prestation (20 min)	

### Frais de déplacements (seulement pour des prestations par déplacement)

Utilisez de préférence le transport en commun !!!

Attention : la rémunération des frais de déplacement est uniquement d'application pour :



- Prestations faites en dehors de Bruxelles
- Prestations faites à Bruxelles faites par un interprète qui habite en dehors de Bruxelles

Les interprètes qui habitent à Bruxelles et qui font des prestations à Bruxelles, ne reçoivent pas de frais de transport

<b>Volontaire</b>	Transport en commun : remboursement total (il faut présenter les tickets !) Voiture : 0,35€/km (selon le calcul de google maps)
<b>Indépendant ou SMart</b>	Transport en commun: remboursement total (il faut présenter les tickets !) Voiture : 0,35€/km (selon le calcul de google maps)
<b>ALE</b>	Transport en commun : remboursement total (il faut présenter les tickets !) + 1 cheque pour le temps du déplacement + 2,80€ frais de déplacements Voiture : 0,35€/km (selon le calcul de google maps) + 2,80€ frais de déplacement

<sup>1</sup> La loi sur le volontariat est notre cadre de référence ([www.volontariat.be](http://www.volontariat.be)). Le plafond annuel 2021 est fixé à 1.416,16 €. Le plafond par jour 2021 est fixé à 35€. Les frais de déplacement sont remboursés jusqu'à 2000 km.

<sup>2</sup> Nous avons une **indemnité forfaitaire par demi-journée (matinée/après-midi)**.

La matinée commence de 08:00 à 13:00, l'après-midi commence de 13:00 à 20:00 (l'heure du début de la prestation détermine si la prestation tombe dans la matinée ou à l'après-midi. Si vous faites une interprétation dans la matinée et une l'après-midi, vous pouvez atteindre le montant maximum de 34€). La durée de votre prestation d'interprétariat n'a pas toujours d'influence sur le montant de l'indemnité.

<sup>3</sup> Vous pouvez recevoir au maximum 45 chèques par mois

<sup>4</sup> Un chèque vaut 4,10€